

## PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 19 octobre 2019 à St Paulien

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire a organisé une Assemblée Générale extraordinaire le samedi 19 octobre 2019 à 9 heures à l'Hôtel des Voyageurs à Saint-Paulien.

### Préambule :

La traditionnelle réunion des Présidents a été transformée en assemblée générale afin de délibérer sur des sujets importants concernant la répartition des cotisations statutaires et le fonds de compensation. Ces évolutions ont fait l'objet d'un vote après une présentation générale. D'autres sujets ont également été abordés et seront présentés dans ce document.

La séance est présidée par Lionel MARTIN, Président fédéral qui déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'appel des A.A.P.P.M.A. : toutes sont présentes à l'exception des A.A.P.P.M.A. de : Blesle, Charbonnier les Mines, Langeac, Paulhaguet et Retournac (qui sont excusées).

Avant le début des travaux, il est procédé à la désignation des 3 assesseurs (un par secteur géographique) :

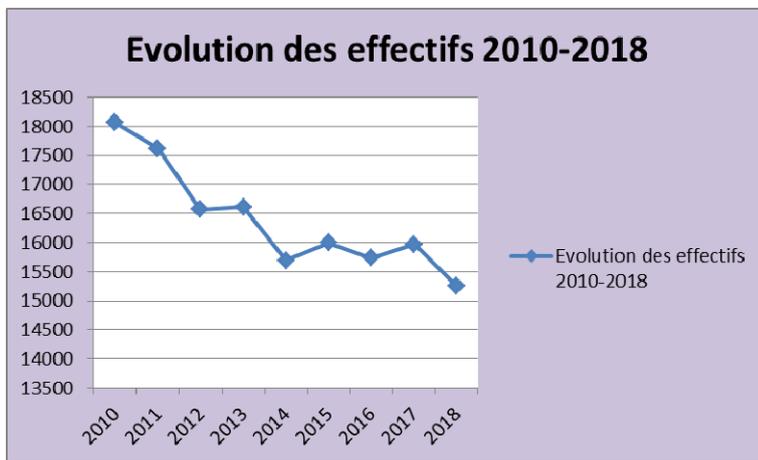
- **Monsieur J. DESPREAUX**, pour l'arrondissement du Puy en Velay,
- **Monsieur P. CORNUT**, pour l'arrondissement de Brioude,
- **Monsieur C. ROCHET**, pour l'arrondissement d'Yssingaux.

### Présentation d'orientations de la gestion financière de la Fédération et du fonds de compensation

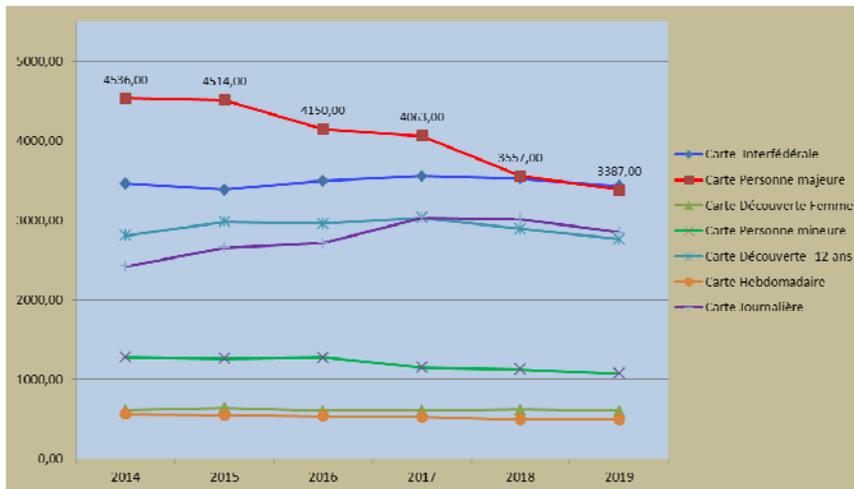
En introduction il a été présenté une synthèse de l'évolution des effectifs de pêcheurs en Haute-Loire depuis 2010. Il ressort une perte de 2 807 adhérents :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Delta 20	Delta valeur 2011	Delta valeur 2018
<b>Majeure + interf</b>	8446	8417	7924	7938	7849	7773	7498	7486	6997	-1449	-38 340 €	-42 387 €
<b>Mineure</b>	1508	1544	1405	1378	1277	1263	1274	1153	1127	-381	-3 753 €	-5 567 €
<b>Découverte femme</b>	636	636	630	604	612	641	602	607	620	-16	-216 €	-244 €
<b>Journalière</b>	1992	1967	2198	2318	2422	2657	2712	3034	3034	1042	5 602 €	5 442 €
<b>Vacances</b>	770	581	565	660	563	550	537	524	494	-276	-1 175 €	-1 286 €
<b>Découverte -12 ans</b>	4535	4330	3721	3613	2811	2984	2962	3033	2891	-1644	-3 238 €	-5 929 €
<b>Total</b>	<b>18060</b>	<b>17617</b>	<b>16568</b>	<b>16617</b>	<b>15688</b>	<b>15996</b>	<b>15736</b>	<b>15972</b>	<b>15253</b>	<b>-2807</b>	<b>-41 120 €</b>	<b>-49 970 €</b>

Cela induit une perte de recette des cotisations statutaires fédérales estimée à 42 000 €



Cette évolution a été présentée également sous forme de graphique toutes cartes confondues.



L'évolution des effectifs par catégorie fait bien ressortir que la perte d'adhérents concerne majoritairement les cartes de pêche « personne majeure » et une stabilité relative des cartes « interfédérales ».

Concernant les aides apportées aux A.A.P.P.M.A. il ressort que celles-ci n'ont pas évoluées depuis. Les A.A.P.P.M.A. bénéficient de:

- Une aide au titre du fonds fédéral de réciprocité 88 000 € (chiffres 2018)
- Une aide au titre des droits de pêche CHI 5 100 € (chiffres 2018)
- Une aide au titre de la communication 19 400 € (chiffres 2018)
- Une aide au titre de la garderie 5 100 € (chiffres 2018)
- Une aide au repeuplement 25 800 € (chiffres 2018)

Les A.A.P.P.M.A. peuvent également bénéficier d'aides concernant des projets, travaux, panneautage, etc.... en fonction de leurs ressources. Cette enveloppe est de 20 000 €/ an.

La participation de la Fédération s'accompagne bien souvent de subventions de la FNPF, EDF, Région ... dont les dossiers sont réalisés par la Fédération aux profits des A.A.P.P.M.A..

Cela représente environ 143 000 € par an auxquels s'ajoutent 92 000 € de cotisations statutaires (valeur des cotisations statutaires A.A.P.P.M.A. en 2018).

### Propositions soumises à l'approbation de l'Assemblée :

Les propositions d'évolutions concernent :

- le fonctionnement fédéral
- un réajustement du fonds de compensation

Ces évolutions proposées ont été discutées lors:

- d'une réunion de travail le 20 mai 2019
- du Conseil d'Administration le 29 juin 2019
- du Conseil d'Administration le 14 septembre 2019

Sur ce dossier, il est évident que **la Fédération s'engage à une bonne maîtrise de ses dépenses dans l'avenir, comme cela a toujours été le cas.**

## **CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION :**

---

### **Proposition n°1 : Tarif des cartes de pêche**

Il existe peu de marge de manœuvre sur les tarifs des cartes de pêche, certains tarifs étant fixés par la FNPF ou le CHI.

Cependant les tarifs vont évoluer en 2020 :

- Carte interfédérale à 100 € (+ 2 € de CPMA + 1€ CHI+ 1€ cotisation)
- Carte personne majeure à 77 € (+ 2 € de CPMA + 1€ cotisation)
- Carte personne mineure à 21 € (+ 0,50 € de CPMA + 0,50 € cotisation)
- Carte découverte femme à 35 € (+ 1,50 € de CPMA + 0,50 € cotisation)
- Carte découverte -12 ans à 6 € (inchangé)
- Carte journalière à 11 ou 12 € (+ 0,70 € de CPMA + 0,30€ ou 1,30€ cotisation)
- Carte hebdomadaire à 33 € (+ 0,70 € de CPMA + 0,30€ cotisation)

### **Proposition n°2 : sur les cotisations statutaires**

Actuellement la répartition des cotisations statutaires est de 75% pour la Fédération et 25 % pour les A.A.P.P.M.A..

Le Président souhaite une évolution qui permettrait de supprimer la concurrence entre A.A.P.P.M.A. avec une réduction très importante de la part A.A.P.P.M.A. sur les cotisations statutaires et en contrepartie un versement aux A.A.P.P.M.A. d'un montant basé sur leur nombre d'adhérents moyen sur les 10 dernières années.

D'autres pistes avaient été abordées et étudiées mais non retenues.

Le principe serait un passage d'une répartition des cotisations statutaires de 75% pour la Fédération et 25% pour l'A.A.P.P.M.A. à un système de : 1 € de cotisations statutaires A.A.P.P.M.A. pour tous types de cartes et une nouvelle dotation du fonds de compensation basée sur la moyenne du nombre d'adhérents sur les 10 dernières années (carte interfédérale-majeure-femme) x 10,20 €.

Cette proposition a pour objectif de supprimer la concurrence entre A.A.P.P.M.A. tout en assurant un retour financier aux A.A.P.P.M.A à peu près stable.

Le paiement de cette nouvelle contribution pourrait intervenir autour de la fin du premier trimestre en fonction de la trésorerie disponible.

Le montant allouée (10,20 €) serait validé chaque année en fonction de l'évolution des effectifs et des ressources disponibles tout comme la moyenne du nombre d'adhérents majeurs des A.A.P.P.M.A..

### **Proposition n°3 : Ajustement au plus juste des prestations réalisées par les salariés de la Fédération**

La Fédération veillera à ce que les devis soient établis au plus proche du coût réel quel que soit le domaine. Exemple : à minima 300 € / jours / personne pour les pêches électriques par exemple (barème FNPF).

Pour les animations le tarif horaire sera de 30 € de l'heure à compter de 2020. Il est également proposé de mettre en place un forfait de 20 € pour les frais de mise en place (incluant les frais de déplacement pour tous).

#### **Proposition n°4 : concernant les services rendus aux A.A.P.P.M.A. par les salariés de la Fédération**

Une facturation aux A.A.P.P.M.A. lors de l'intervention des salariés de la Fédération au profit de l'A.A.P.P.M.A. est envisagée pour prendre en charge les frais inhérent : formation ou aide comptabilité, montage de projet, pêche électrique (la participation active de l'A.A.P.P.M.A. est demandée : quelques bénévoles, prise en charge du repas,...)  
La formation des dépositaires a été exclue de cette proposition.

#### **Proposition n°5 : réduction de l'aide fédérale pour l'Assemblée Générale**

A compter de 2020, cette aide sera plafonnée à 1 000 € et sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses.

#### **Proposition n°6 : réduction de la participation fédérale pour tee-shirt et bon découverte -12 ans**

Actuellement, les tee-shirts proposés pour les fêtes de la pêche aux A.A.P.P.M.A. étaient offerts (40 unités maximum). A partir de 2020 une participation sera demandée à hauteur de 50% et l'aide de la Fédération sera plafonnée à 40 exemplaires/A.A.P.P.M.A.

#### **Proposition n°7 : réduction importante du budget goodies et communication**

Le budget dédié à ces objets promotionnels sera très réduit (objectif - 5 000 € à -7000 €)

#### **Proposition n°8 : réduction de la part fédérale sur le reste à charge des tenues des gardes pêche particuliers.**

Sur ce volet, la FNPF prend en charge une bonne partie du coût des tenues (50% généralement). Sur le reste à charge, la répartition était de 75% pour la Fédération et 25 % pour l'A.A.P.P.M.A.. Il est proposé de passer à 50% Fédération et 50% pour l'A.A.P.P.M.A. après financement de la FNPF.

#### **Proposition n°9: création d'un fond de solidarité pour les contentieux visant la protection des milieux aquatiques.**

A partir des cotisations statutaires encaissées, la Fédération mettra en place sur le budget 2020 une enveloppe destinée à prendre en charge les frais liés aux contentieux de l'ordre de 6 000 €/an. Il s'agit d'un montant mutualisé destiné à la protection des milieux (non cumulable).

#### **Proposition n°10 : révision des contrats d'assurances.**

La Fédération remettra en concurrence les prestataires pour bénéficier d'une révision des primes d'assurance (auto, siège social, activités,...).

### **CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE COMPENSATION :**

---

Les principaux changements envisagés concernent :

- la participation sur les travaux réalisés dans le cadre de contrat par le SICALA ou le SIGAL passage d'une participation de 75/25 à **50/50** entre Fédération et A.A.P.P.M.A. sur le reste à charge après subventionnement par la FNPF.
- la participation sur les travaux/projets d'A.A.P.P.M.A. : **aucun changement** la participation du fonds de compensation sur le reste à charge serait de **50/62.5/75%**.
- Communication : réduction du montant alloué à **0,50 € par adhérent contacté et par envoi et sur justificatif**. Cette aide ne sera plus automatique.
- Aide au repeuplement : elle sera **plafonnée à 20 000 € maximum avec une vigilance accrue sur les aides apportées qui devront être en cohérences avec les avis**

**techniques et les documents cadres.** A défaut d'une baisse des repeuplements effectués surtout dans les plans d'eau, il est envisagé un plafonnement maximum par A.A.P.P.M.A. tout en tenant compte des domaines de gestion des A.A.P.P.M.A. L'objectif est de revenir à un montant maximum de 20 000 € conforme au budget initial de 2010. En effet, nous avons atteint en 2018 : 25 825 € de participation du fonds de compensation sur les repeuplements.

- **Une indexation des montants versés suivants l'évolution de la délivrance des cartes de pêche de l'année n-1.**

#### **CONCERNANT LES VERSEMENTS DU FONDS DE COMPENSATION :**

---

Plusieurs versements envisagés sur l'année **suivant la trésorerie disponible :**

- fonds de compensation cotisations mutualisées → AVRIL
- fonds de compensation : part réciprocité → OCTOBRE
- fonds de compensation : droit de pêche CHI → OCTOBRE
- fonds de compensation : part garderie (150 € par garde pêche particulier) → JUILLET
- fonds de compensation : part aide aux repeuplements → DECEMBRE

Le tableau ci-dessous présente une estimation prévisionnelle de ces évolutions par A.A.P.P.M.A. en fonction des éléments disponibles au 27/09/2019

**SIMULATION D'EVOLUTION fonds de compensation et cotisations statutaires avec 10,20 € /effectif moyen sur 10 ans**

**VERSION 15/10/2019**

POUR INFORMATION		VERSEMENT AUTOMATIQUE							DELTA 2018/2020		VERSEMENT OPTIONNEL SUR JUSTIFICATIF
A.A.P.P.M.A.	Cotisations A.A.P.P.M.A. 2019 au 27/09/2019	cotisations statutaires: Cotisation fixe de 1 € par carte de pêche (effectif 27/09/2019)	fonds de compensation cotisations mutualisées (10,20€ par le nombre d'adhérents majeure moyen sur 10 ans)	fonds de compensation : droit de pêche CHI AUCUN CHANGEMENT	fonds de compensation : part réciprocité indexation des 88 000 € sur le résultat de la délivrance des CDP n-1 soit -3,29%	fonds de compensation : part garderie 150 € par GPP AUCUN CHANGEMENT	fonds de compensation: participation repeuplements de 2018 Avis technique et vigilance pour atteindre un plafond de 20 000 €	TOTAL prévisionnel maximum SANS COMMUNICATION	DELTA 2018/2020 prévisionnel en %	DELTA 2018/2020 prévisionnel en €	Communication : 0,50 € par adhérents (majeurs) sur justificatif
	ALLEGRE	1 050,91 C	142,00 C	936,90 C	300,00 C	2 450,01 C	0,00 C	243,20 C	4 072,11 C	-6,32%	-274,66 C
AUREC SUR LOIRE	1 944,92 C	334,00 C	1 823,76 C	5,05 C	3 449,03 C	150,00 C	972,80 C	6 734,64 C	-2,58%	-178,21 C	167,00 C
AUZON	1 672,45 C	323,00 C	1 055,79 C	0,00 C	2 368,57 C	150,00 C	2 035,96 C	5 933,32 C	-13,83%	-952,40 C	161,50 C
BAS EN BASSET	7 438,47 C	1 177,00 C	8 906,13 C	549,50 C	3 301,56 C	300,00 C	1 958,38 C	16 192,57 C	3,78%	590,45 C	588,50 C
BLESLE	664,74 C	122,00 C	786,42 C	0,00 C	2 716,51 C	0,00 C	0,00 C	3 624,93 C	2,04%	72,49 C	61,00 C
BRIOUDE	4 471,47 C	825,00 C	4 871,52 C	1 349,05 C	4 980,56 C	150,00 C	1 607,12 C	13 783,25 C	-7,03%	-1 041,53 C	412,50 C
LE CHAMBON SUR LIGNON	4 053,81 C	2 344,30 C	2 121,60 C	0,00 C	0,00 C	0,00 C	0,00 C	4 465,90 C	3,26%	141,16 C	0,00 C
CHANTEUGES	2 395,32 C	404,00 C	2 116,50 C	715,29 C	2 237,49 C	150,00 C	2 204,64 C	7 827,92 C	-5,21%	-430,49 C	202,00 C
CHARBONNIER LES MINES	746,01 C	100,00 C	710,94 C	0,00 C	2 135,80 C	0,00 C	1 066,26 C	4 013,01 C	-5,73%	-244,00 C	50,00 C
CRAPONNE SUR ARZON	1 827,99 C	286,00 C	1 940,04 C	0,00 C	2 787,35 C	300,00 C	535,04 C	5 848,43 C	-7,14%	-449,45 C	143,00 C
DUNIERES	1 955,38 C	278,00 C	1 851,30 C	0,00 C	2 488,08 C	150,00 C	510,72 C	5 278,10 C	-8,16%	-469,02 C	139,00 C
GOUDET - ARLEMPDES	1 595,60 C	291,00 C	1 525,92 C	110,00 C	2 913,62 C	150,00 C	364,80 C	5 355,34 C	-8,80%	-516,45 C	145,50 C
LANGEAEC	3 260,73 C	572,00 C	2 585,70 C	295,89 C	4 434,07 C	0,00 C	875,52 C	8 763,18 C	-13,25%	-1 338,60 C	286,00 C
LEMPDES SUR ALLAGNON	1 292,21 C	254,00 C	1 077,12 C	0,00 C	2 318,93 C	0,00 C	486,40 C	4 136,45 C	-10,44%	-482,09 C	127,00 C
LE MONASTIER SUR GAZEILLE	1 443,08 C	212,00 C	1 351,50 C	0,00 C	2 616,27 C	0,00 C	72,96 C	4 252,73 C	-0,23%	-9,98 C	106,00 C
MONISTROL SUR LOIRE	6 653,21 C	1 059,00 C	6 697,32 C	9,97 C	2 482,78 C	150,00 C	2 221,58 C	12 620,66 C	-7,51%	-1 025,47 C	529,50 C
PAULHAGUET	1 507,19 C	251,00 C	1 537,14 C	0,00 C	2 833,62 C	0,00 C	1 185,44 C	5 807,20 C	-4,40%	-267,50 C	125,50 C
PONT SALOMON	1 899,43 C	289,00 C	2 166,48 C	495,00 C	2 171,95 C	300,00 C	970,37 C	6 392,79 C	-3,96%	-263,76 C	144,50 C
LE PUY EN VELAY	12 874,34 C	2 049,00 C	11 509,68 C	0,00 C	5 826,28 C	450,00 C	790,40 C	20 625,36 C	-5,79%	-1 267,89 C	1 024,50 C
RETOURNAC - VAL D'ANCE	2 436,39 C	461,00 C	2 496,96 C	102,07 C	3 588,78 C	0,00 C	97,28 C	6 746,09 C	-10,95%	-829,47 C	230,50 C
SAINT-DIDIER EN VELAY	2 835,34 C	488,00 C	2 491,86 C	614,65 C	2 365,53 C	0,00 C	865,76 C	6 825,80 C	-7,14%	-524,89 C	244,00 C
SAINTE-FLORINE - MEGECOSTE	2 891,17 C	477,00 C	3 025,32 C	66,66 C	2 590,86 C	450,00 C	1 110,94 C	7 220,78 C	-5,61%	-459,09 C	238,50 C
SAINT-PAL DE SENOUIRE	1 502,74 C	282,00 C	1 230,12 C	0,00 C	2 526,07 C	150,00 C	535,04 C	4 723,23 C	-4,50%	-222,71 C	141,00 C
SAINTE-SIGOLENE	3 738,99 C	661,00 C	3 177,30 C	219,00 C	2 568,62 C	900,00 C	668,80 C	8 194,72 C	-5,67%	-492,83 C	330,50 C
SAUGUES	3 245,48 C	563,00 C	3 047,76 C	144,00 C	3 908,05 C	150,00 C	547,20 C	8 360,01 C	-9,62%	-890,34 C	281,50 C
SOLIGNAC SUR LOIRE - CHADRON	1 734,57 C	289,00 C	3 387,42 C	10,00 C	2 624,71 C	600,00 C	510,72 C	7 421,85 C	8,62%	589,26 C	144,50 C
TENNE	3 505,25 C	578,00 C	3 994,32 C	0,00 C	2 597,00 C	150,00 C	413,44 C	7 732,76 C	0,56%	43,24 C	289,00 C
VILLENEUVE D'ALLIER	986,74 C	187,00 C	935,34 C	31,98 C	2 451,94 C	0,00 C	607,68 C	4 213,94 C	-4,50%	-198,62 C	93,50 C
VOREY SUR ARZON	2 566,48 C	487,00 C	2 362,32 C	39,00 C	2 459,17 C	0,00 C	1 376,24 C	6 723,73 C	-1,49%	-101,63 C	243,50 C
YSSINGEAUX	4 494,49 C	691,00 C	4 251,36 C	50,00 C	2 931,93 C	300,00 C	1 038,46 C	9 262,75 C	-8,98%	-913,38 C	345,50 C
<b>T O T A U X</b>	<b>88 684,90 C</b>	<b>18 476,30 C</b>	<b>85 971,84 C</b>	<b>5 107,11 C</b>	<b>85 125,33 C</b>	<b>5 100,00 C</b>	<b>25 873,36 C</b>	<b>223 653,64 C</b>	<b>-5,02%</b>	<b>-12 407,87 C</b>	<b>7 066,00 C</b>
DATES PREVISIONNELLES DE VERSEMENTS		mensuel @cdp	avril *	octobre *	juillet *	octobre*	décembre*	DELTA 2018/2020 = - 12 410 C soit -5,02%			

\* en fonction de la trésorerie disponible

**DELTA DE LA PROPOSITION 2018/2020 = - 12 410 € + vigilance dès 2019 sur participation fonds de compensation sur les repeuplements par rapports aux avis techniques et notes de cadrages en vigueur soit potentiellement - 5 800 €**

**RAPPEL:**  
Baisse effectifs en 2018 = -4,5%  
baisse effectifs 2019 = -3,29 %

**Note importante sur la participation sur les repeuplements :**

La Fédération sera très vigilante dès 2019 sur la participation accordée aux A.A.P.P.M.A. qui devront avoir respecté l'avis technique de la Fédération ainsi que les documents cadres de 2010. Il est envisagé un plafonnement maximum de cette aide aux repeuplements (1500€ par exemple) mais qui tiendra également compte des spécificités locales ( surface en eau des plans d'eau en gestion) Une nouvelle note de cadrage sera mise à jour pour 2020

Un échange de questions réponses est intervenu pour répondre aux interrogations des représentants des A.A.P.P.M.A. :

- Il a été proposé de revenir au système antérieur avec un taux de répartition des cotisations 63% FD-37% A.A.P.P.M.A. . Cela n'a pas été jugé pertinent.
- Concernant la communication il a été demandé si cette aide était possible pour la mise en place ou la maintenance de site internet. Cela n'a pas été envisagé pour l'instant. Cela n'exclut pas une demande de subvention qui serait étudiée par le Conseil d'Administration. L'aide à la communication était initialement destinée à inciter les A.A.P.P.M.A. à correspondre avec leurs adhérents au moins une fois par an. Tous les vecteurs de communication sont complémentaires pour toucher toutes les générations : courrier, journaux, site internet, réseaux sociaux, salon, contact sur le terrain...
- Concernant la moyenne calculée sur 10 ans cela a été jugé trop long et pas en adéquation avec la réalité actuelle. Une moyenne sur 5 ans aurait été un choix plus judicieux. Il a été envisagée de calculer cette moyenne sur 10 ans la 1<sup>ère</sup> année puis sur 8 ans la 2<sup>ème</sup>, sur 6 ans la 3<sup>ème</sup> année pour arriver à 5 ans. En réponse, le Président a souhaité se baser sur les 10 dernière année soit depuis 2010, date de modification du fonds de compensation, afin de lisser un maximum l'évolution du nombre de cartes de pêche à la délivrance des cartes de pêche sans trop pénaliser les A.A.P.P.M.A.. Il a été décidé de refaire le point d'ici un an ou deux.
- Il a été précisé que les A.A.P.P.M.A. sont des associations de type loi 1901 à but non lucratif et qu'elle n'ont ni le droit ni le devoir de thésauriser de la trésorerie. Il serait normale qu'elle dispose de 1 à 3 année d'exercice budgétaire cela semblerait bien suffisant. Il a été rajouté que ce n'est pas parce qu'un A.A.P.P.M.A. dispose ou non de trésorerie que cela est un gage de bonne gestion.
- En plus des mesures de gestion proposées, il est important de tenter de comprendre pourquoi on perd des cartes et comment on peut arrêter l'hémorragie. Sur ce sujet plusieurs raisons potentielles ont été avancées : prix des cartes, concurrence des autres activités, pyramide des âges vieillissante, réglementation trop complexe,...La principale hypothèse est une perte des personnes majeures âgées avec un faible recrutement chez les jeunes.
- Les types de cartes proposées ne semblent pas répondre à toutes les attentes des pêcheurs et de leurs familles. Une carte famille sur les mois d'été serait un plus, de nombreuses famille vont à la pêche sans carte de pêche. L'écart de prix entre la carte mineur et la carte majeur est trop important. Il faudrait un tarif de transition pour le « jeune majeure » (exemple tarif 18/25 ans ou 18/30 ans ).
- Concernant la restauration de la continuité écologique, les A.A.P.P.M.A. ne sont pas sollicitées financièrement. C'est une erreur qui ne permet pas de les impliquer. Il faudrait à l'avenir qu'elles participent financièrement.

## **RESULTAT DU VOTE POUR LES EVOLUTIONS DE GESTION FINANCIERE DE LA FEDERATION, DE LA MODIFICATION DE LA REPARTITION DES COTISATIONS STATUTAIRES ET DU FONDS DE COMPENSATION**

---

Après ces échanges, l'ensemble des propositions ci-dessus ont été soumises à l'approbation des Présidents et délégués présents composant l'Assemblée Générale par un vote à main levée.

A la question êtes-vous pour la mise en place de ces mesures à compter de 2020 ? Le résultats de la consultation est le suivant :

- nombre de votants inscrits :	<b>49</b>	
- nombre de votants présents :	<b>37</b>	
➔ nombre d'ABSTENTIONS :		<b>4</b>
➔ nombre de votes NON FAVORABLE :		<b>0</b>
➔ nombre de votes FAVORABLE :		<b>33</b>

**Les mesures de gestion de la Fédération, la modification de la répartition des cotisations statutaires et la modification du fonds de compensation fédéral à partir de 2020 sont donc approuvées à la majorité.**

**Tarifs des cartes de pêche pour 2020 et cotisations statutaires**

	Redevance AELB	CPMA FNPF	Cotisation fédération	Cotisation A.A.P.P.M.A. (+ part fonds de compensation A.A.P.P.M.A. à 10,20 € / adhérents majeurs sur 10 ans)	Tarifs 2020
Carte interfédérale CHI	8,80 €	27,40 €	39,80 €	1,00 €	100 €
Carte personne majeure	8,80 €	27,40 €	39,80 €	1,00 €	77 €
Carte personne mineure	0,00 €	2,70 €	17,30 €	1,00 €	21 €
Carte découverte femme	8,80 €	5,40 €	19,80 €	1,00 €	35 €
Carte découverte	0,00 €	0,50 €	4,50 €	1,00 €	6 €
Carte journalière	1,00 €	2,90 €	7,10 €	1,00 €	12 €
Carte hebdomadaire	3,80 €	9,20 €	19,00 €	1,00 €	33 €

Produit	Saison 2018	Saison 2019	Evolution au 08/10/2018 / 08/10/2019	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale	3529	3434	-95	-2.69%
Carte Personne majeure	3562	3390	-172	-4.83%
<b>Sous-Total des cartes Personne Majeure</b>	<b>7091</b>	<b>6824</b>	<b>-267</b>	<b>-3.77%</b>
Carte Découverte Femme	620	603	-17	-2.74%
Carte Personne mineure	1126	1076	-50	-4.44%
Carte Découverte -12 ans	2884	2765	-119	-4.13%
Carte Hebdomadaire	490	496	+6	+1.22%
Carte Journalière	2906	2849	-57	-1.96%
<b>Total Cartes de Pêche</b>	<b>15117</b>	<b>14613</b>	<b>-504</b>	<b>-3.33%</b>
Option Club Halieutique	77	81	+4	+5.19%
Autres options (Lac Bouchet)	70	86	+16	+22.86%
<b>Total cartes de pêche + options</b>	<b>15264</b>	<b>14780</b>	<b>-484</b>	<b>-3.17%</b>

## Réglementation de la pêche pour 2020 :

Les demandes des A.A.P.P.M.A. sont en cours de réception et seront proposées après une analyse par la Fédération à l'administration pour l'arrêté préfectoral 2020.

Les principales évolutions demandées concernent :

- Une réglementation commune sur la Loire (limite Ardèche- confluence Suisse) avec quota limité à 4 salmonidés (dont 0 ombre) et taille légale de capture fenêtrée à 25/35cm
- Un quota de capture limité à 4 salmonidés sur la Semène en accord avec les A.A.P.P.M.A. concernées
- Un nouveau parcours sans tuer sur le bas de la Semène (cette demande sera finalement annulée par l'A.A.P.P.M.A. après la réunion)
- Demande réserve temporaire sur la Loire à Vallet (commune de Lafarre)
- Demande maille fenêtrée sur le Brochet au Barrage de Lavalette 60/80 cm..
- Retour à une taille légale de capture du sandre à 40 cm (La taille de 45 cm ne semble pas possible car non prévu dans le code de l'environnement qui ne permet que 40 ou 50 cm)

## Calendrier des réunions et manifestations 2020

### Janvier

Du vendredi 17 au dimanche 19 janvier : Salon de la Pêche de Cournon d'Auvergne.

### Mars

Samedi 14 mars : Ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie

### Avril

11 Avril : Assemblée Générale de la Fédération organisée par les A.A.P.P.M.A. du Pont de Chadron (Salle polyvalente de Malpas à Cussac sur Loire)

Samedi 18 et dimanche 19 avril : Assemblée Générale du Club Halieutique.

Samedi 25 avril ouverture de la pêche du Brochet en 2<sup>ème</sup> catégorie

### Mai

Samedi 16 mai 2020 : Congrès ARPARA au Puy en Velay

Samedi 16 mai 2020 : Ouverture de la pêche de l'Ombre Commun

### Juin

Samedi 6 juin : ouverture de la pêche du Sandre en 2<sup>ème</sup> catégorie

Dimanche 7 juin : Journée Nationale de la Pêche en France

Du 20 au 22 juin : Assemblée Générale et Congrès de la FNPF

### Septembre

Dimanche 20 septembre : fermeture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie

### Octobre

Samedi 3 octobre : Réunion d'automne des Présidents

## Questions diverses

- Populations de perche sur la Loire et l'Allier :

Il a été évoqué une observation d'une forte baisse des captures de perches sur l'Allier et sur la Loire. Ces informations ont été apportées par plusieurs représentants pêcheurs. Les A.A.P.P.M.A. concernées aimeraient connaître les explications possibles voir même une évaluation des populations.

- Cormorans :

Un point sur la régulation des cormorans a été fait. Malgré notre argumentaire et l'augmentation de la fréquentation, le département de la Haute-Loire perd 10 oiseaux à réguler soit un total de 370 oiseaux / an contre 380 précédemment (malgré une demande conforme de la DDT43.

Il a été évoqué la forte prédation du cormoran sur l'ombre commun.

- Elections à venir au sein des structures associatives de la pêche :

L'année 2020 sera une année d'élection pour les A.A.P.P.M.A. Ce sera 2021 pour la Fédération Les A.A.P.P.M.A. devront organiser une Assemblée Générale électorale au cours du dernier trimestre 2020. Il paraît judicieux de l'annoncer dès à présent à vos adhérents notamment lors de votre Assemblée Générale ordinaire à venir.

- Ratons laveurs :

Un nouveau fléau est présent sur l'ensemble du département avec des points noirs sur le brivadois. Cet omnivore provoque des dégâts sur tout : raisin, poisson, œuf, poule,...

- Evolution de la réglementation :

Le service technique devrait vous présenter lors de la prochaine Assemblée Générale des éléments de réflexion visant une modification des limites de 1ère et 2ème catégorie sur la Loire et l'Allier.

Dans un autre domaine, un important travail de scalimétrie (analyse de la taille des poissons) a été réalisé. Cela représente une base de discussion pour envisager une modification des tailles légales de la Truite fario en Haute-Loire en étant au plus proche de la biologie de l'espèce et en gardant à l'esprit la simplification de la réglementation.

- Bilan d'activités des salariés :

L'ordre du jour de la présente réunion ayant été modifié, les bilans d'activités des salariés pour l'année 2019 seront présentés lors de l'Assemblée Générale de la Fédération en avril 2020. Un temps sera imparti à ces présentations en plus des éléments statutaires.

- Pêche du saumon dans l'Allier :

Une question a été posée sur l'ouverture de la pêche du saumon. La situation n'a pas évolué. L'ouverture de la pêche, sous conditions, est toujours d'actualité mais elle est contrainte par un nombre de remontées insuffisantes au niveau de Vichy qui est encore loin d'être atteint (objectif de 1500 individus minimum).

**A l'issue de la réunion, vers 12 heures 30, un repas a été pris en commun sur place.**

-----  
**Le Secrétaire,  
J.C. PULVERIC.**

**Le Président,  
Lionel MARTIN .**

-----  
**Vu, les assesseurs,**

**M. DESPREAUX,**

**M. ROCHET,**

**M. CORNUT,**